

Action IDEX Université Paris-Saclay 2018 Transformer ? De l'expérimentation à l'essaiage de l'innovation pédagogique

Cadrage concernant l'appel à projet

Dans le cadre du projet IDEX Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay souhaite promouvoir des initiatives et des innovations pédagogiques visant à favoriser la réussite des étudiant(e)s des établissements partenaires, à sensibiliser les enseignant(e)s à des manières d'apprendre de nos étudiant(e)s au 21^{ème} siècle et à élargir le cadre de réflexion sur l'apprentissage de la connaissance.

Ainsi, une **enveloppe globale de 750k€ est attribuée aux 2 appels à projets 2018 qui visent à soutenir les projets de l'idée à la transformation c'est-à-dire :**

- **l'appel à projets Oser**
- **et l'appel à projets Transformer**

L'appel Transformer soutien des projets qui vise à essayer, partager des expériences et des innovations pédagogiques à plus large échelle.

Plus précisément, **cet appel a pour vocation de soutenir :**

- La mise en œuvre, le déploiement et /ou l'appropriation de dispositifs pédagogiques expérimentaux.
- Des actions favorisant l'essaiage et l'appropriation à plus large échelle de projets pédagogiques déployés avec succès à une échelle réduite. Par échelle, on entend le nombre d'apprenants ou enseignants touchés ou le périmètre de diffusion du projet au sens nombre d'établissements.

Ainsi pourront être soutenus des projets intégrant par exemple des actions (liste non exhaustive)

- liées à la mise en œuvre de dispositif de formation,
- liées à l'analyse et l'observation des conditions de transferts et d'appropriation d'une expérimentation,
- de sensibilisation, d'accompagnement-formation des acteurs,
- d'accompagnement d'un processus de transfert appropriation de dispositif de formation innovant existant,
-

Vous pouvez également vous reporter à la liste des projets financés dans les appels précédents.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants:

- Dossier comportant le **visa** des établissements.
- Dans le cas où le projet intègre du numérique, l'avis des cellules ou service TICE sera requis.
- **Au moins 2 établissements d'enseignement supérieur et de recherche** de l'université Paris-Saclay (dont le porteur) doivent être impliqués dans le projet.
- Au moins 50% du budget alloué à chaque projet devra être engagé **avant le 15 décembre 2019** et la totalité du budget alloué dépensée avant **fin 2020**.

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants:

- Présence de conditions favorisant la dissémination, le transfert –appropriation ou l'apprentissage comme par exemple un partenariat, des acteurs ambassadeurs identifiés....
- Présence d'une analyse de la plus-value du projet pédagogique déployé et de sa réussite (ex : évolution des acquis d'apprentissage, retour des acteurs....)
- Valeur ajoutée du projet recherchée clairement identifiée (impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations....)
- Mise en œuvre dépassant le périmètre initial (en nombre et / ou périmètre).
- Equilibre du budget compte tenu du projet et des actions visées.

Les schools participent à la sélection des dossiers. Il est dans l'intérêt du porteur d'informer les responsables de la mention et de la school dans lesquelles se trouve la formation impliquée par votre projet.

Prise en charge

Cet appel pourra permettre de financer :

- Des heures complémentaires (selon établissement) /décharge pour enseignants,
- Du personnel requis spécifiquement pour le projet (hors statutaire), par exemple collaborateur de cellule d'appui pédagogique ou technologique ...
- Des frais de fonctionnement et équipement directement liés à l'accompagnement du projet
- Des consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestation de service...
- Des formations pédagogiques des acteurs
- La réalisation de produits tangibles
- L'acquisition de droits d'auteur externes
- Des investissements directement liés au projet
- Des coûts associés à la communication et à la valorisation et la dissémination de l'innovation pédagogique (communication, séminaire, retours d'expériences ...)
- Des actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques.

Le fonctionnement récurrent n'est pas éligible.

Il pourra s'agir de financements pleins ou de co-financements. Dans le deuxième cas, le financement ne sera attribué que sur justificatif de l'obtention du co-financement.
L'action devra être préparée et mise en place lors pour les années 2019-2020.

Soumission

Date limite : **11 octobre 2018 midi** avec visa de l'établissement.

Pour déposer votre dossier : compléter le formulaire en ligne et télécharger votre dossier (pdf).

Merci de respecter le nom de fichier suivant : NomPorteur_projet_AAPTransfIP2018.doc

Contact si besoin : pedago_AAP@universite-paris-saclay.fr

L'expertise des dossiers et le jury auront lieu durant les mois d'octobre et de novembre. Vous recevrez la réponse à votre dossier de candidature en novembre 2018.

Documents joints :

Descriptif du projet (dossier de candidature à compléter)